ART. 7 N° 370

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2013

PLFR 2013 - (N° 1547)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 370

présenté par M. Eckert

ARTICLE 7

À l'alinéa 11, substituer aux mots :

« ou un transfert de provision mathématique entrant dans le champ »

les mots:

« partielle ou totale entrant dans le champ du I ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.